

Réunion EnREV

03/09/2020 - chez Michel Leboeuf

19h : réunion du Collectif

Présents :

Dominique Dario, Sylvaine Bataille, Michel Leboeuf, Philippe Smadja, Antoine Mary, Antoine Désir, Emeric Lestournelle, Dominique Ducout, Guillaume Mercier, Sylvain Gallot, Michel Gaisne
Betty Houguet PNR

Ordre du jour

19h : Collectif

1/Actualités : Cernay-la-Ville, Magny-les-Hameaux
calendrier

2/ Etude de faisabilité - dépôt d'une demande de subvention à la Région d'ici le 15
septembre

Actualités

Cernay-la-Ville :

premier contact pris + visite écoles en août (GM et GF)

opportunité pour lancer un projet ? surfaces réparties sur 2 bâtiments (donc 2 installations) et contraintes ABF

AAP avant le 15/09 ?

prochaine étape : présentation en bureau municipal le 09/09 ?

Interrogation de la ville de Cernay

- Que se passe t'il au bout de 20 ans ?
- Comment le collectif se positionne pour mobiliser les habitants de Cernay ? Comment le projet va il être valorisé en terme de communication
- La commune peut elle être « coincée » par le projet en cas de travaux nécessaire ?
- A quoi la commune s'engage ? Juridiquement, financièrement,...
- Comment la centrale va elle être financée ? (moyen de financement)

Magny-les-Hameaux :

opportunité de rajouter le centre de loisirs Henri Dès à la demande de subvention ?

La commune est toujours partante pour un projet

VOTE OPPORTUNITÉ DE RÉPONDRE À L'AAP

Pour une étude de faisabilité à Magny sur le centre de loisirs
Henri Dès : 10/11

Pour rajouter une option pour les écoles de Cernay dans la
demande de devis : 2/11

Etude de faisabilité

Autorisation au dépôt d'une demande de subvention

Groupe éco-juridique

> rdv le 07/09 à 18h dans la salle de réunion
château de la Madeleine

Nécessité de commencer à déposer dès cette semaine sur la
plateforme et se manifester auprès de Karim Lapp

reste à faire

Etude de faisabilité

- GT A. Finir et valider le cahier des charges : maintenant
- GT B. Sélectionner des BE et leur envoyer le CDC : maintenant
- ? C. Constitution du dossier sur la plateforme en ligne : fin de semaine
- ? D. Envoi des premiers éléments par mail : fin de semaine
- Michel G ? E. CERFA
- Sylvaine ? F. Reporter les coûts pour compléter l'annexe financière de l'ADEME
- Sylvaine? G. Compte bancaire

A. Cahier des charges

<https://drive.google.com/file/d/1v0rJhFFqvouHy6IsU1TQ0Z291MzrFufK/view?usp=sharing>

B. Choix du bureau d'étude

Les BE partenaires

Solstyce

38 avenue Léon Gaumont - 75020 Paris

01 83 62 13 29

Louis Sirand : Directeur commercial

ls@solstyce.fr

06 75 27 35 59

Sunvie

2A rue Danton - 92120 Montrouge

Eymeric Thuliez : Chargé d'affaire

eymeric.thuliez@sunvie.eu

01 42 31 07 03

06 68 30 79 14

Marco Caputo : Directeur Général

marco.caputo@sunvie.eu

01 42 31 07 01

Cythélia

350 Route de la Traverse - 73 000
MONTAGNOLE

04 79 25 31 75

Mathilde Marduel : Chargé d'affaire

m.marduel@cythelia.fr

Ligne directe : 04 79 25 62 64

07 62 60 73 73

Benoit Lelong : Directeur

b.lelong@cythelia.fr

Suivi des BE par Enercit'if : <https://drive.google.com/drive/u/0/folders/1VvPfvu-CLEDNJKdqYW5ZPtSFbz3xIjyg>

Enerpur

R Parisienne Saint Gratien

Contact : Louis Sirand (associé gérant)

louis@enerpur.fr

+33 6 75 27 35 59

Helios Energy

Steve Chauvet (Gérant)

steve.chouvet@heliosprod.fr

06 69 53 22 23

Alterea

Chloé BELLO Ingénieur commercial –

cbello@alterea.fr

T 01 46 28 31 89

P 07 76 05 80 22

Formulaire en ligne

Colonne à compléter pour anticiper le dossier en ligne

Titre du projet	
Localisation du projet ou de l'action	Liste de localisations par niveau ! Attention à bien identifier les projets avec à chaque fois l'adresse de la résidence dans votre dossier car la région gère tout en fonction des adresses !
Informations sur le projet	
Type de projet	A choisir : étude de faisabilité, travaux
Technologie du projet	A choisir : photovoltaïque, hydroélectrique, production et distribution d'hydrogène, éolien, mixte, autre
Préciser	Si autre à la question précédente
Date prévisionnelle de démarrage (première dépense)	
Date prévisionnelle de fin du projet (demande de solde de la subvention)	
Description synthétique de l'opération	Proposition Etudes : - Une pré-étude de faisabilité a été réalisée par le collectif avec l'aide des services techniques de la mairie - L'étude de faisabilité technico-économique par un bureau d'études spécialisé (NOM DU BE) est prévue pour confirmer le productible prévisible (XXX kWc) et préciser la faisabilité technique et le plan d'affaires du projet pour ce site.
Description de la structure porteuse du projet qui précise la conformité avec les critères d'éligibilités de l'AAP	- les associations de préfiguration, les collectivités, EPCI, syndicats d'énergie visant à déployer des démarches citoyennes participatives ; - les sociétés de projets participatifs et citoyens dont l'objet relève des champs de la transition énergétique et écologique contrôlées au titre du Code du Commerce portées par des collectivités et/ou des citoyens (de façon directe ou indirecte via la participation de fonds citoyens, de sociétés coopératives citoyennes, de sociétés d'économie mixte, etc.) et dont les caractéristiques sont les suivantes : - le droit de vote des personnes physiques + collectivités > 51% - Le nombre de personnes physiques doit être au minimum de 20 - Les personnes physiques et les collectivités doivent détenir un minimum de 40% du capital

Objectifs du projet	IDEES : participation citoyenne à la transition énergétique, développement des EnR sur le territoire en partenariat avec les acteurs locaux, actions de sensibilisation à la MDE avec les associations d'éducation populaire locales, dynamique des énergies citoyennes en Ile-de-France avec le réseau Energie Partagée en Ile-de-France, importance de faire de l'IDF une région résiliente et innovante dans l'association des citoyens à la réalisation des objectifs politiques, etc.
Résultats attendus	
Projet assujetti à la TVA	A choisir : oui, non, partiel
Montant total du projet TTC Il s'agit ici de développer toutes les dépenses et d'indiquer qu'elles sont bien éligibles à la subvention. Les montants reportés doivent être identiques à ceux du devis. Si les chiffres ne sont pas identiques, il faut l'expliquer ici en introduction.	! aux dépenses (non) éligibles
Montant total du projet HT - si vous récupérez intégralement la TVA, le montant indiqué sera en € HT - si vous ne récupérez pas du tout la TVA, le montant indiqué sera en € TTC - si vous récupérez partiellement la TVA, le montant indiqué sera en € HT + le montant de la TVA non récupérée.	! aux dépenses (non) éligibles uniquement assujettis (coché "oui" projet assujetti ou partiel)
Montant de subvention sollicité	Si case "étude" cochée : le taux maximum est de 80% plafonné à 50 000€ ; Si case "travaux" cochée : le taux maximum est de 50% plafonné à 200 000€ hors budget participatif ou AMI collectivités.
Part de la subvention prévisionnelle demandée en 2020	Si case travaux cochée : en 2020 le taux d'intervention est plafonné à 60% limité à 200 000€.
Part de la subvention prévisionnelle demandée en 2021	En fonction du calendrier du projet répartir les montants qui seront demandés en 2021.
Puissance installée	En kWh ou kWhc (si photovoltaïque)

Annexe financière de l'ADEME + CERFA

L'annexe remplace les parties liées au budget du Cerfa

<https://drive.google.com/file/d/1rLZd4SNbw9M8qDMleCjldPT9Sh1TjCAm/view?usp=sharing>

Autres documents (à compléter et/ou signer)

- Lettre de demande de subvention
- Charte des valeurs de la république et de la laïcité
- Lettre d'accueil des stagiaires
- Non Assujettissement à la TVA
- Les statuts
- Convention constitutive et liste des membres du CA
- Délibération signée de l'organe compétent autorisant le projet et/ou à demander des financements
 - Besoin de créer un tampon au nom de l'association avec Photoshop (ou en acheter un)

Création SIRET > ok

<https://lecompteasso.associations.gouv.fr/login>

QUID du RIB ?